



> DOSSIER

Tableau de bord ASF 2019 : des résultats positifs

COVID - 19 : TOUS MOBILISÉS !

Sommaire

Dossier spécial

04

L'activité des établissements spécialisés en 2019

Des résultats positifs

Actualité

12

BREXIT

Un roman européen

14

Mesures européennes face au COVID-19

Vie de l'ASF

17

Rencontre annuelle entre l'ASF et des représentants européens à Bruxelles

Une stratégie résolument européenne

19

Le rôle des financements spécialisés dans la transition énergétique

3 questions à Françoise Palle-Guillabert
Délégué Général de l'ASF

20

L'enquête annuelle de satisfaction de l'ASF, année 2019

Continuité des très bons résultats

28

Actualité des Commissions

34

ASFFOR

Stages a distance proposés par l'ASFFOR
2^{ème} trimestre 2020





Jean-Marc VILON

Président de l'ASF

Françoise PALLE GUILLABERT

Délégué Général de l'ASF

La pandémie internationale de Covid-19 frappe durement notre pays. C'est une crise sanitaire sans précédent qui nous touche tous, et aura des conséquences économiques et sociale majeures.

Dès les premières annonces du gouvernement, l'ASF s'est organisée pour protéger ses équipes, assurer une continuité de service, même à distance, et répondre aux besoins de ses adhérents. Cependant, des événements comme la conférence de presse annuelle de l'ASF ou le congrès d'affacturage EUF/FCI à Rome ont dû être annulés ou reportés.

En parallèle, nos adhérents se sont mobilisés pour mettre leurs propres équipes en télétravail dans toute la mesure du possible et accompagner leurs clients, ménages et entreprises, dont l'activité ou les ressources sont impactées. Des solutions de financement court terme ou des reports d'échéances ont été proposés, aux côtés du Plan de soutien de l'Etat. Nos adhérents sont attentifs à la situation de certains grands groupes particulièrement touchés, des TPE/PME et des commerçants et artisans, ainsi qu'à celle de leurs clients particuliers, tous exposés aux conséquences économiques de cette crise exceptionnelle.

Dans ce contexte, l'ASF a demandé qu'à côté des plans de soutien massif à l'économie, des mesures d'allègement prudentiel soient prises, au niveau européen mais aussi national, pour permettre aux établissements prêteurs d'accompagner leurs clients en difficulté. Le desserrement des contraintes réglementaires doit porter tant sur le niveau de fonds propres que sur la constatation du défaut de paiement d'un client, le provisionnement des créances douteuses etc. Le rééchelonnement des échéances d'une grande partie des encours, qu'impose cette situation inédite, ne doit pas amener à une classification systématique des crédits en défaut. Les conséquences sur la structure financière des établissements réduiraient sinon leur capacité de soutien de la reprise économique en sortie de crise.

Malgré ce contexte difficile, il nous semblait important de faire paraître cette Lettre qui relate l'actualité des financements spécialisés sur les trois premiers mois de 2020 et fait le bilan de 2019 avec la publication des statistiques annuelles d'activité. Elle nous permet de conserver le contact avec tous nos adhérents que nous informons au fil de l'eau.

Nous reviendrons plus largement sur les impacts de cette crise sanitaire majeure lors de nos prochaines publications.

”

Malgré ce contexte difficile, il nous semblait important de faire paraître cette Lettre qui relate l'actualité des financements spécialisés sur les trois premiers mois de 2020 et fait le bilan de 2019 avec la publication des statistiques annuelles d'activité.

”



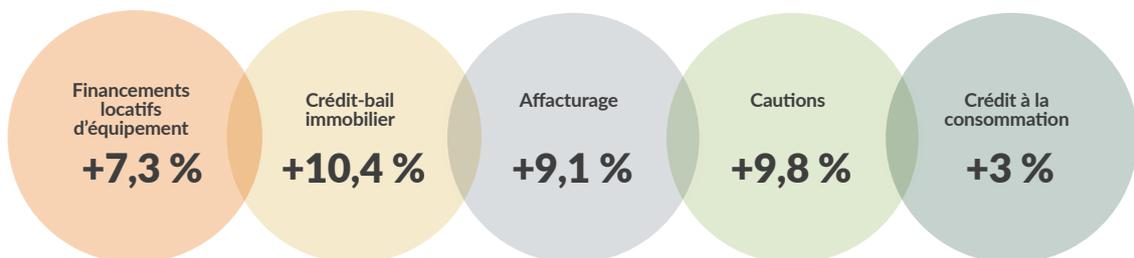
L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN 2019

DES RÉSULTATS POSITIFS



écrit par

Frédéric Le Clanche, Responsable Etudes statistiques
et Ndèye Marème Diagne, Chargée d'études



% d'évolution par rapport à 2018

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS FINANCENT L'ÉCONOMIE RÉELLE, LES MÉNAGES COMME LES ENTREPRISES

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS, EN 2019, C'EST:

- **1,2 million** de projets d'investissements d'équipement (matériel de transport, informatique, autres matériels d'équipement professionnel) financés par leasing ou crédit d'équipement classique.
- **80,6 millions** de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage auprès de 39 000 entreprises (de tailles très diverses) pour un montant unitaire moyen de 4 300 euros.
- **1 500** opérations d'investissement en immobilier d'entreprise (locaux industriels, commerciaux, bureaux, cliniques, cinémas...) financées par crédit-bail immobilier pour un montant unitaire moyen de 3,2 millions d'euros.

LE FINANCEMENT DES MÉNAGES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS, C'EST, EN 2019:

- **5,6 millions** de ménages dont l'équipement (automobile, équipement du foyer - ameublement, équipement multimédias...) est financé par un crédit à la consommation.
- **560 000** prêts à l'habitat garantis par une société de caution.

ASF
ASSOCIATION FINANCIÈRE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

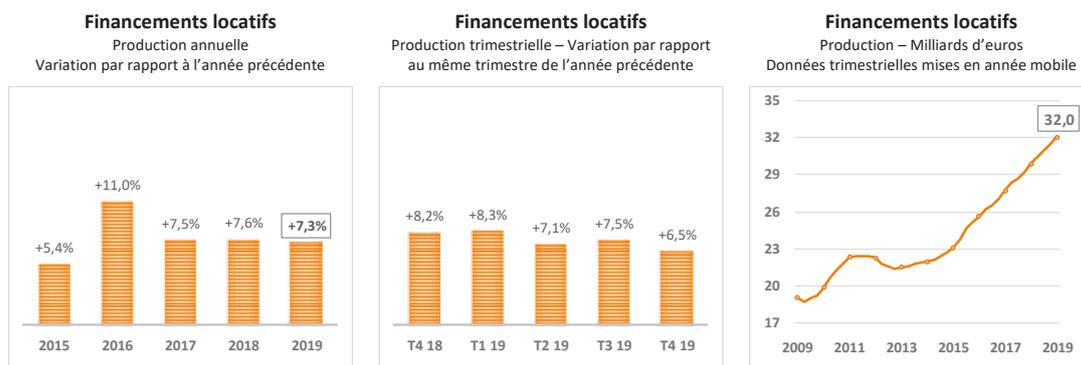
« Les chiffres d'activité de 2019 des établissements de financement spécialisé de l'ASF sont dynamiques malgré un environnement complexe. Ils témoignent de la capacité de nos adhérents à apporter des offres de financement qui répondent aux demandes de leurs clients, aussi bien les ménages que les entreprises. De plus, face aux préoccupations environnementales et à l'urgence climatique, les financements spécialisés, par leur rôle très opérationnel, ont financé, tout au long de l'année, un nombre croissant de projets en faveur de la transition énergétique. L'année 2020 est empreinte de nouvelles incertitudes fortes ».

Françoise Palle-Guillabert,
Délégué Général de l'ASF

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Le financement des investissements d'équipement en 2019 :
Une croissance stable pour les financements locatifs

+ 7,3%



Le montant des nouveaux **financements locatifs** destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels est, avec **32 Mds d'euros**, en hausse de **+7,3%** en 2019, après une progression quasi-identique les deux années précédentes. Le rythme de croissance de l'activité a été quasi-régulier au cours de l'année : après une hausse de +7,7% au premier semestre, les investissements nouveaux en location de matériels ont augmenté de +7% dans la seconde moitié de l'année.

- Malgré une décélération au dernier trimestre (+2,6%), les investissements en **crédit-bail mobilier stricto sensu** (au sens de la loi du 2 juillet 1966) enregistrent sur l'ensemble de l'année 2019 une progression à deux chiffres : **+10,1% à 15,6 Mds d'euros**. Ce taux de croissance annuel s'explique par les fortes progressions observées au cours des neuf premiers mois (+14% au premier trimestre, +10,1% au printemps et +15,7% durant l'été). A contrario, les **opérations connexes** de location avec option d'achat sur voitures particulières réalisent, quant à elles, leur meilleure performance au quatrième trimestre : +16,4% à l'automne, après +3% en moyenne sur les neuf premiers mois. Ainsi, sur l'ensemble de l'année, le montant de ces financements s'établit à **3 Mds d'euros**, en hausse de **+6,8%** par rapport à 2018.

Au total, les opérations de location avec option d'achat ont représenté, en 2019, **26,3%** du total des investissements des entreprises en biens manufacturés¹ et **22,9%** en moyenne sur les vingt dernières années.

- Pour leur part, les investissements nouveaux en **location sans option d'achat** progressent de **+4,4%** en 2019 à **13,4 Mds d'euros**, après +6,9% en 2018. Au sein de ces opérations, la **location financière** est en légère hausse de +1% à 6 Mds d'euros, tandis que les opérations de **location longue durée** augmentent significativement de +7,3% à 7,4 Mds d'euros.
- En 2019, tous les secteurs financés bénéficient d'une orientation favorable. Ainsi, tous modes de financement confondus (location avec et sans option d'achat), le secteur du matériel informatique et de bureautique est celui qui a le plus progressé avec une hausse de +9,5% pour 3,7 Mds d'euros. Avec respectivement 11,5 Mds d'euros et 7 Mds d'euros, les véhicules utilitaires et industriels et les voitures particulières sont en hausse de +6,7% et de +5,2% par rapport à l'année précédente. Enfin, pour les autres matériels d'équipement, la croissance est de +8,9% à 9,8 Mds d'euros.

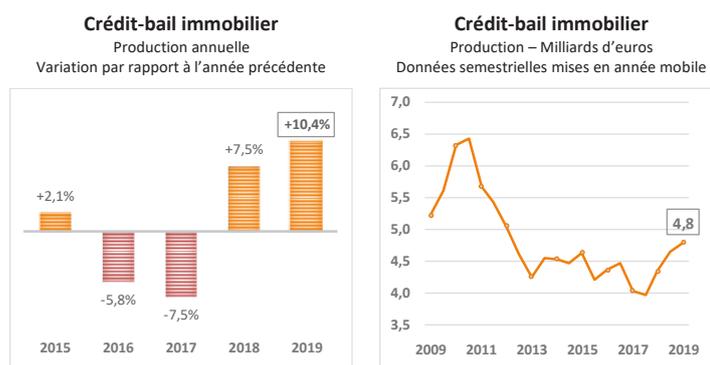
En outre, une part modeste des financements d'équipement s'effectue sous forme de **crédits classiques**. Avec **3,9 Mds d'euros**, ces investissements ont augmenté de **+20,5%** par rapport à 2018.

¹ Investissements des entreprises non-financières en machines et biens d'équipement, produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, automobiles et autres matériels de transport... (Source : INSEE / Comptes nationaux).

Le financement des investissements immobiliers en 2019 : Le redressement du crédit-bail immobilier se poursuit **+10,4%**

En 2019, le financement des investissements immobiliers des entreprises connaît sa troisième année consécutive de hausse, malgré un certain ralentissement. Les nouvelles opérations progressent globalement de +1,5% à 9 Mds d'euros, après +10,5% en 2018. Le secteur présente cependant des évolutions différentes selon ses composantes (crédit-bail immobilier, Sofergie et financements classiques).

- Pour les sociétés spécialisées en **crédit-bail immobilier** (hors Sofergie), le rebond d'activité enregistré en 2018 s'est amplifié en 2019 : avec **4,8 Mds d'euros** de nouveaux contrats signés, la production croît de **+10,4%** par rapport à l'année précédente. Cette performance marque ainsi la plus forte progression depuis 2010 et le plus haut niveau d'activité atteint depuis 2012. On notera que la hausse a été plus accentuée au cours de la première moitié de l'année : +19,6% au premier semestre contre +4,9% au second.



L'activité a évolué de façon distincte selon le type de locaux financés :

- Seul secteur en repli, les locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels...), avec 1,3 Md d'euros de nouveaux contrats signés, fléchissent de -2,8% par rapport à 2018.
- En revanche, les engagements nouveaux en locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts...), qui représentent la part la plus importante de la production en 2019, augmentent légèrement de +0,9% à 1,57 Md d'euros.
- Le secteur des locaux de bureaux enregistre, quant à lui, la meilleure performance : à 1,27 Md d'euros, les nouveaux contrats signés bondissent de +35,8%.
- Enfin, les opérations concernant les autres locaux (cliniques, hôpitaux, cinémas...) connaissent également une forte hausse : +27,1% pour 0,66 Md d'euros.

Dans ces différents secteurs de l'immobilier d'entreprise, le crédit-bail immobilier a permis de financer, au cours des deux dernières décennies, plus de **100 Mds d'euros**² d'investissements.

- Pour leur part, les **Sofergie** ont initié **3 Mds d'euros** de nouveaux investissements, en forte augmentation par rapport à l'année précédente (**+31,7%**). La quasi-totalité des financements s'effectue désormais sous forme de crédits classiques³, les opérations de crédit-bail étant devenues très marginales.
- Enfin, le montant des **financements immobiliers classiques**, composés pour la quasi-totalité d'opérations à moyen et long-terme, s'établit pour l'année 2019 à **1,2 Md d'euros**.

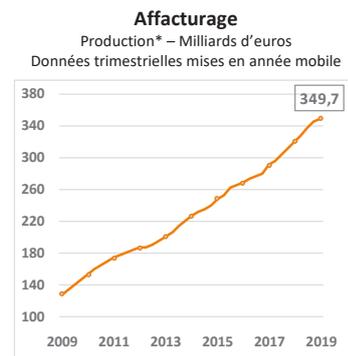
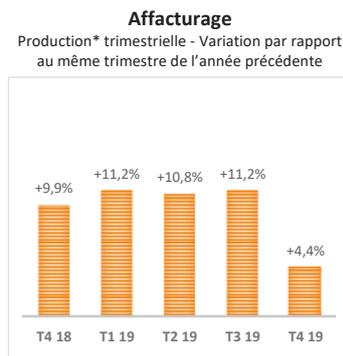
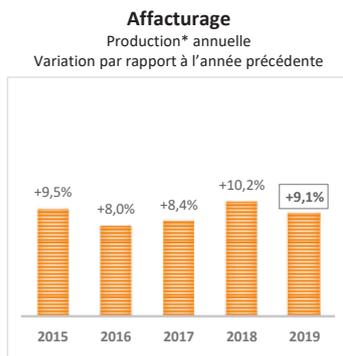
² Euros constants 2019

³ Opérations de crédit initiées et suivies par l'équipe Sofergie, quelle que soit la structure qui porte le dossier en termes comptable et informatique.

LES SERVICES FINANCIERS

L'affacturage en 2019 :

L'affacturage confirme un haut niveau d'activité

+9,1%

* Montant des créances prises en charge.

Avec **349,7 Mds d'euros** de créances prises en charge en 2019, nouveau record historique, la production des **factors** a augmenté en moyenne de **+9,1%** par rapport à 2018, après **+10,2%** cette dernière année. Le taux de croissance annuelle de l'activité s'est donc maintenu à un très bon niveau.

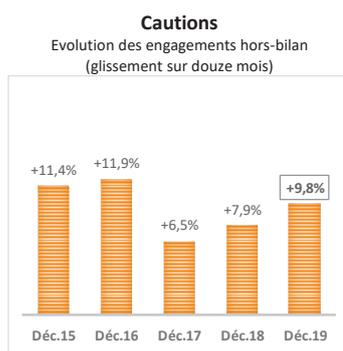
A la fin de l'année 2019, une décélération a été cependant ressentie : **+4,4%** de hausse au quatrième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, après une progression moyenne à deux chiffres au cours des neuf premiers mois de 2019 (**+11%**).

Les opérations réalisées sur le **plan domestique** constituent toujours, avec **239 Mds d'euros**, la plus grande part de l'activité, alors que celles effectuées à l'**international** représentent **110,7 Mds d'euros** (dont 27,5 Mds d'euros à l'exportation, 3,9 Mds d'euros à l'importation et 79,2 Mds d'euros avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger). Néanmoins, l'activité à l'international est celle qui enregistre la plus forte progression avec une hausse de **+15,5%** en 2019, contre **+6,4%** pour l'affacturage domestique. Ainsi, la part de l'international dans l'ensemble de l'activité a atteint **32%** en 2019, **soit une part qui a plus que doublé en dix ans**.

On rappelle qu'en 2018, l'affacturage français se situait au 1er rang européen et au 2ème rang mondial, derrière la Chine.

Les sociétés de caution en 2019 :

La hausse des engagements hors-bilan s'accroît

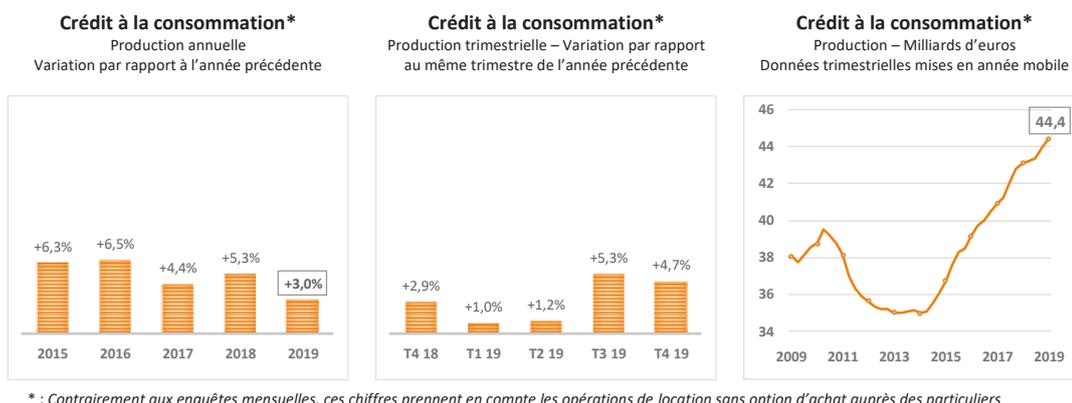
+9,8%

Le montant des engagements au hors-bilan des **sociétés de caution** s'établit, à fin décembre 2019, à **756,1 Mds d'euros**, en hausse accentuée : **+9,8%** sur douze mois, après **+7,9%** à fin 2018 et **+6,5%** à fin 2017.

La part la plus importante de ces engagements concerne les garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers.

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

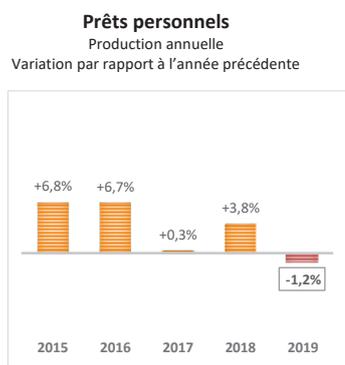
Le crédit à la consommation en 2019 : L'amélioration du marché se consolide en 2019 **+3%**



Avec une production de **44,4 Mds d'euros** en 2019, l'activité des établissements spécialisés dans le **crédit à la consommation** croît de **+3%** par rapport à l'année précédente, soit la sixième année consécutive de hausse des nouveaux crédits. La croissance est cependant moins accentuée que celle de 2018 (+5,3%). Au niveau infra-annuel, le rythme de progression n'a pas été constant : la hausse modeste du premier semestre 2019 (+1,1%) a laissé place à une seconde moitié de l'année plus dynamique (+5%).

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des dernières années, avec un marché qui se rapproche de plus en plus de son niveau d'avant-crise : l'activité ressort désormais inférieure de seulement -1,1% par rapport à 2007, contre -12,8% il y a trois ans.

RECUIL DU PRÊT PERSONNEL POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS SEPT ANS

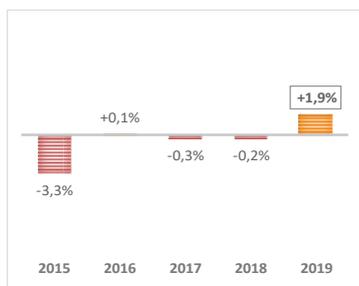


En 2019, la production des **prêts personnels** est en retrait de **-1,2%** à **13,8 Mds d'euros**, contre une progression de **+3,8%** l'année précédente. La hausse enregistrée durant l'été (+3,7%) ainsi que la croissance timide du quatrième trimestre (+0,8%) n'ont pas permis de compenser le recul observé au premier semestre (-3,8% au deuxième trimestre et -5,4% au cours des trois premiers mois de l'année). Néanmoins, avec une part de **31%** du total de la production annuelle, le prêt personnel demeure en tête des produits de financement des établissements spécialisés en crédit à la consommation, devant les crédits affectés, le crédit renouvelable et la location (avec ou sans option d'achat).

REGAIN DE CROISSANCE POUR LE CRÉDIT RENOUVELABLE

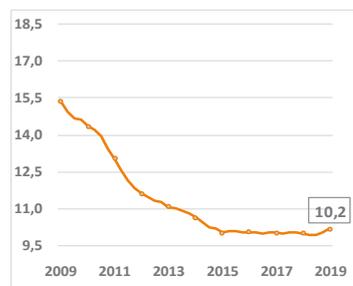
Avec une production annuelle de **10,2 Mds d'euros** en 2019, les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** sont en hausse de **+1,9%**, après -0,2% en 2018. **Le secteur cesse ainsi de se dégrader, mais demeure à un faible niveau d'activité** (-42% par rapport au volume d'activité de la fin de l'été 2008). L'évolution infra-annuelle montre une accélération continue de la croissance tout au long de l'année : l'activité s'est d'abord contractée en début d'année (-2,5%), avant de se redresser progressivement (+1% au deuxième trimestre, +3,4% au troisième et +5,2% à l'automne).

Crédit renouvelable
Production* annuelle
Variation par rapport à l'année précédente



* Nouvelles utilisations à crédit

Crédit renouvelable
Production* – Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



FINANCEMENTS D'AUTOMOBILES NEUVES : LA LOA POURSUIT SON ASCENSION A UN RYTHME PLUS MODERE

Avec une progression des immatriculations⁴ de voitures particulières neuves de +1,9% en 2019 (avec 2,2 millions de véhicules), le marché automobile est à son plus haut niveau depuis neuf ans. C'est dans ce contexte que les financements d'**automobiles neuves** (par crédits affectés et LOA⁵) sont en hausse de **+1,3%** à **9,5 Mds d'euros** par rapport à 2018, après +9,2% cette dernière année. On notera toutefois une croissance disparate selon le mode de financement : alors que les crédits affectés fléchissent de **-3,8%** en 2019, **les opérations de LOA⁵, qui représentent désormais plus des trois quarts des financements de voitures particulières neuves⁶**, augmentent de **+3%**. L'évolution de l'activité n'a pas été homogène tout au long de l'année : en hausse de +1,2% au premier trimestre, la production faiblit au printemps (-2,4%) avant de renouer avec la croissance durant l'été (+0,9%), puis au quatrième trimestre (+5,3%).

LA LOCATION SANS OPTION D'ACHAT GAGNE DU TERRAIN

Outre les opérations de LOA⁵, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat⁷** auprès des particuliers. En 2019, le montant de ces dernières s'élève à **0,9 Md d'euros**, en hausse de **+17,4%** sur un an (+19,9% au premier semestre et +14,8% au second).

DEVELOPPEMENT SOUTENU DES FINANCEMENTS D'AUTOMOBILES D'OCCASION

A l'instar de l'année 2018, les financements d'**automobiles d'occasion⁶** se sont nettement développés en 2019 et affichent une évolution significative sur chacun des quatre trimestres. A un bond de +13,5% au premier trimestre a succédé une croissance plus modérée au printemps (+8,6%), avant une nette progression au second semestre (+14,7% et +11,9% aux troisième et quatrième trimestres). Ainsi, avec **4,8 Mds d'euros**, l'activité croît de **+12,1%** en moyenne sur l'ensemble de l'année (après +11,7% en 2018), avec une hausse plus marquée pour les opérations de LOA⁵ (+46,6%) que pour les crédits affectés (+8,2%). On notera néanmoins que la LOA⁵ n'a représenté en 2019 que 13,5% des financements d'automobiles d'occasion⁸ auprès des particuliers.

FORTE PUSSEE DES FINANCEMENTS DES BIENS D'EQUIPEMENT DU FOYER

2019 a été une année favorable aux **financements affectés à l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** : avec **3,2 Mds d'euros**, la production a bondi de **+13,2%** par rapport à 2018, après +4,9% cette dernière année. Alors que les neuf premiers mois de 2019 ont été marqués par une accélération continue de la croissance (+14,7% au premier trimestre, +16,3% au printemps et +18,2% durant l'été), le quatrième trimestre enregistre, quant à lui, une progression plus mesurée (+5,4% par rapport à la même période de 2018).

⁴ Source CCFA

⁵ LOA : Location avec Option d'Achat

⁶ Hors financements par prêt personnel

⁷ La quasi-totalité de ces opérations concerne des automobiles neuves

DONNÉES CHIFFRÉES

Production (en millions d'euros)	En 2018*	En 2019	Variation 2019 / 2018
. Equipement des entreprises et des professionnels	33 074	35 927	+8,6%
. Crédit classique	3 233	3 897	+20,5%
. Location de matériels	29 840	32 030	+7,3%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (1)	16 978	18 604	+9,6%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	14 188	15 625	+10,1%
. Autres opérations de LOA (1) (voitures particulières)	2 790	2 979	+6,8%
. Location sans option d'achat (2)	12 863	13 427	+4,4%
. Location financière	5 940	5 999	+1,0%
. Location longue durée	6 923	7 428	+7,3%
. Equipement des particuliers (3)	43 113	44 419	+3,0%
. Crédit classique	34 156	34 818	+1,9%
. Crédits affectés	10 151	10 795	+6,3%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	9 996	10 184	+1,9%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	14 009	13 839	-1,2%
. Location	8 957	9 602	+7,2%
. Location avec option d'achat	8 170	8 678	+6,2%
. Location sans option d'achat	787	923	+17,4%
. Immobilier d'entreprise	8 831	8 963	+1,5%
. Financement immobilier classique	2 221	1 184	-46,7%
. Sofergie	2 268	2 987	+31,7%
. Crédit-bail immobilier	4 342	4 793	+10,4%
. Affacturage (4)	320 409	349 714	+9,1%
Engagements hors-bilan (en millions d'euros)	Au 31.12.2018*	Au 31.12.2019	Variation 2019 / 2018
. Sociétés de caution	688 644	756 135	+9,8%

* Les chiffres concernant 2018 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2019. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les **opérations de location financière** sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les **opérations de location longue durée** sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi annuel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(4) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

BREXIT : UN ROMAN EUROPÉEN



écrit par
Louis-Marie Durand
Euralia



Le 1^{er} février 2020, un nouveau chapitre s'est ouvert dans la relation tumultueuse entre le continent européen et le Royaume-Uni. Après 47 ans de vie commune, ce dernier est en effet (re)devenu un Etat tiers à l'Union européenne. Alors que les années 2000 avaient été marquées par l'intégration des anciens pays du Pacte de Varsovie, le Brexit constitue pour l'UE l'évènement géopolitique de la décennie 2010. Les négociations qui doivent définir la relation future entre Britanniques et Européens – et une partie de leur avenir – en sont d'autant plus cruciales.

Un accord de retrait habilement mené par les Européens

Un premier accord, concernant le retrait en lui-même, a été trouvé en octobre 2019 puis approuvé en janvier 2020 par le Conseil européen et les Parlements britannique et européen. Les Britanniques ont le sentiment que cette phase des négociations leur a échappé, les Européens parvenant à imposer à la fois le séquençage du processus de sortie et à tenir leurs lignes rouges. L'UE a en effet obtenu l'essentiel des garanties qu'elle réclamait, que ce soit pour le règlement financier qui devrait fixer les engagements britanniques à 40 milliards d'euros, les droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni et la gestion de la question Nord-Irlandaise. Pour cette

dernière, la solution retenue pour éviter une frontière terrestre en Irlande tout en assurant l'intégrité du Marché unique conduira de fait à la mise en place d'une frontière maritime entre les îles d'Irlande et de Grande-Bretagne, où des contrôles douaniers seront organisés. Cette situation a créé un réel traumatisme à Belfast et pourrait être lourde de conséquences à l'avenir.

L'accord de retrait prévoit également jusqu'au 31 décembre 2020 une période de transition qui peut, avant le 1^{er} juillet 2020, être prolongée de deux ans. Elle doit permettre de s'accorder sur la deuxième phase des négociations et définir les principes et les règles sur lesquels la future relation EU/RU reposera. Si le gouvernement britannique a jusque-là balayé cette perspective, la crise sanitaire et économique provoquée par l'actuelle pandémie du coronavirus laisse imaginer un report. Comme un symbole, Boris Johnson, le Premier ministre britannique, et Michel Barnier, le négociateur en chef pour l'UE, ont tous les deux été touchés par le virus et les négociations ont été suspendues pour quelques semaines. Si à la fin de la période de transition aucun accord n'est trouvé, les relations entre le Royaume-Uni et l'UE seront soumises aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

D'ici là, un inconfortable entre-deux politique et économique s'est mis en place : le Royaume-Uni conserve son accès au Marché unique mais doit en échange respecter les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, contribuer au budget de l'UE et rester soumis à l'ensemble de l'acquis communautaire. Le tout en étant en dehors de l'ensemble de l'appareil politique et institutionnel européen. Pour un pays ayant fait de la reconquête de la souveraineté l'alpha et l'oméga de son projet politique, c'est un paradoxe d'être tenu par le droit européen tout en n'ayant plus aucun moyen de l'influencer, même pour une période limitée dans le temps.

Quelle relation future ?

Les institutions européennes souhaitent construire avec le Royaume-Uni un partenariat le plus approfondi possible. Les questions économiques sont bien évidemment à l'agenda mais les enjeux en matière de sécurité, de défense, de coopération scientifique, judiciaire, etc. font également partie du projet européen. Sur le plan commercial, l'UE souhaite un accord de libre-échange de grande envergure **« dans la mesure où il existe des garanties suffisantes pour assurer des conditions de concurrence équitables qui résisteront à l'épreuve du temps »**. Particulièrement ciblées par les autorités européennes, les aides d'Etat, la politique de concurrence, ainsi que les normes sociales, sanitaires et environnementales. L'UE souhaite éviter tout *« cherry picking »* de la part du Royaume-Uni. Ce dernier sera un pays tiers : il n'aura pas à respecter les mêmes obligations qu'un membre de l'UE, et par conséquent, ne pourra bénéficier des mêmes droits et avantages qu'un Etat membre.

L'autonomie du processus décisionnel et du droit de l'UE, l'indivisibilité des quatre libertés (libre circulation des biens, capitaux, services, personnes), l'intégrité du Marché unique et de l'Union douanière, la stabilité financière de l'Union, la protection des consommateurs et des investisseurs, le respect de son régime et de ses normes de réglementation et de surveillance tout comme leur bonne application effective sont des questions également non négociables pour l'UE. A ces demandes, les Britanniques ont opposé leur volonté de se libérer de toute contrainte légale en évoquant les accords commerciaux existants avec le Japon ou le Canada, de bien moindre ampleur que celui proposé par les Européens.

En matière de services financiers les entreprises britanniques perdront les droits de passeport de l'UE. Par conséquent, des décisions d'équivalence sont envisageables mais les institutions européennes insistent sur le fait qu'elle *« n'équivalent pas à la participation au Marché unique. »* Les autorités européennes ont – jusqu'à présent – affirmé que les décisions d'octroi et de retrait des équivalences sont unilatérales et discrétionnaires,

tout en précisant que l'UE déciderait sur la base d'une évaluation attendue pour le mois de juin et dont l'objectif sera de *« protéger ses propres intérêts »*. La supervision rigoureuse des équivalences accordées sera par ailleurs cruciale.

Une histoire à écrire

Le Brexit met au défi les fondements de l'UE et du Royaume-Uni. Sur un aspect inattendu, l'appartenance à l'UE est apparue comme le gage passé de l'intégrité territoriale de ce dernier. Alors que le mouvement indépendantiste écossais connaît un important regain politique, l'accord de retrait, en éloignant Belfast de Londres, crédibilise la perspective d'une réunification à terme de l'île irlandaise. Le projet de *« Global Britain »* repose quant à lui sur la multiplication d'accords de libre-échange internationaux en dehors du giron de l'UE. **N'est-il pas à rebours de la recherche de « souveraineté économique » aujourd'hui en vogue, qui pourrait conduire à une régionalisation renforcée des échanges, les « grands ensembles » cherchant chacun à renforcer leur autonomie ?** Quelle souveraineté effective pour le Royaume-Uni une fois pleinement sorti de l'UE, sans levier d'influence politique avec le partenaire avec lequel il réalise 50% de ses échanges commerciaux ? Pourra-t-il peser à Washington et à Pékin et décrocher sans se renier des accords plus favorables que ceux offerts par l'appartenance au Marché unique ?

Michel Barnier rappelle à l'envi que le Brexit est une situation *« perdante – perdante »*. Voir partir la cinquième économie mondiale, la première place financière européenne, une puissance nucléaire détentrice d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, constitue une perte économique, politique et géopolitique majeure pour l'UE. Sans compter la réalité d'un risque politique de *« déconstruction »* européenne. Les Etats membres de l'UE et le Royaume-Uni partagent une histoire riche et profonde, et les liens historiques, culturels, économiques, politiques ont été tissés au fil des siècles par-delà la (jeune) construction européenne. Les négociateurs européens s'inscrivent dans une perspective de long terme et ne souhaitent pas que ces liens soient balayés par une négociation humiliante. Mais cela ne pourra pas être au détriment des intérêts de l'UE.

Ces questions existentielles et ces aspirations profondes doivent être interprétées au travers des lignes rouges avancées par Londres et Bruxelles. Par ailleurs, si les chemins européens et britanniques s'écartent momentanément, Douvres restera à moins de 35 km des côtes françaises : au-delà du temps politique, les destinées européenne et britannique semblent être en réalité irrémédiablement liées par la force de l'histoire, dans un monde où l'équilibre des puissances se recompose avec fracas.

MESURES EUROPEENNES ADOPTÉES FACE AU COVID-19

INSTITUTION	DATE	DOMAINES CIBLÉS	MESURES
Mesures d'ensemble	8 avril	Fermeture des frontières de Schengen	La Commission européenne propose d'étendre jusqu'au 15 mai l'interdiction des voyages non essentiels en provenance des pays tiers vers l'UE.
	30 mars	Restrictions de déplacement	Lignes directrices de la Commission européenne, qui précisent l'application des mesures restreignant les voyages non essentiels vers l'Union européenne.
	27 mars	Budget rectificatif	La Commission européenne adopte un projet de budget rectificatif de l'année 2020, avec une augmentation de 115 millions d'euros, dont 75 millions pour l'aide aux Etats membres dans leur lutte contre la pandémie. Depuis le début de la pandémie en Europe, l'UE et les Etats membres ont mobilisé environ 2 700 milliards d'euros.
	23 mars	Pacte de stabilité et de croissance	Activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire de l'UE (le déficit public étant normalement limité à 3% du PIB)
Conseil européen Eurogroupe	9 avril	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme européen de stabilité Emploi Soutien aux entreprises 	Trois mesures décidées le 9 avril : <ul style="list-style-type: none"> Fonds de secours : prêts aux Etats membres jusqu'à 2% du PIB (240 milliards d'euros pour l'ensemble de la zone euro) Mobilisation de la BEI : Fonds de garantie pan européen qui pourrait prêter jusqu'à 200 milliards d'euros aux entreprises Création d'un instrument temporaire de réassurance chômage (SURE)
	16 et 17 mars	<ul style="list-style-type: none"> Utilisations des stabilisateurs économiques Liquidités pour les entreprises Support pour l'emploi 	L'Eurogroupe a publié une déclaration relative aux dépenses fiscales, des aides à la liquidité et des aides à la perte d'emploi et a apporté son soutien à la proposition législative de la Commission européenne.

INSTITUTION	DATE	DOMAINES CIBLÉS	MESURES
Commission européenne	6 avril	Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)	<ul style="list-style-type: none"> 1 milliard d'euros pour le FEIS qui servira de garantie au Fonds européen d'investissement. Le FEI pourra émettre des garanties spéciales afin d'inciter les banques et d'autres prêteurs à fournir des liquidités à environ 100 000 PME.
	13 mars	Initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII)	Proposition législative : <ul style="list-style-type: none"> Un budget de 37 milliards d'euros 28 milliards supplémentaires qui serviront notamment au financement du fonds de roulement des PME. Le règlement a été publié au Journal officiel le 30 mars.
Parlement européen	26 mars	Adoption de la proposition législative de la Commission européenne	Règlement concernant des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19
Banque centrale européenne	7 avril	Mesures temporaires d'assouplissement des garanties	Adoption d'un paquet de mesures : <ul style="list-style-type: none"> garanties pour atténuer le resserrement des conditions financières dans la zone euro augmentation de la tolérance au risque de l'Euro système assouplissement des conditions d'utilisation du collatéral pour se refinancer (suppression du seuil minimal de 25 000€). réduction générale des décotes sur l'évaluation des garanties.
	27 mars	Dividendes	La BCE a demandé aux banques de ne pas payer de dividendes au moins jusqu'à octobre 2020.
	18 mars	Programme d'achat urgence pandémique	Plan de 750 milliards d'euros débloqués destinés à des rachats de dette publique et privé
	12 mars	Ratio de liquidité, CET1, Coussins de capitaux	Annonce de la BCE : les institutions bancaires pourront opérer en dessous de leurs niveaux de coussins de capitaux et de ratio de liquidité.
	12 mars	TLTRO III et liquidité Marché monétaire	Adoption d'opérations de refinancement à long terme supplémentaires
Comité de Bâle	3 avril	<ul style="list-style-type: none"> Calcul des exigences en fonds propres Pertes de crédit attendues Exigences de marges pour les dérivés non compensés G-SIBS 	<ul style="list-style-type: none"> Clarifications techniques relatives à l'effet de réduction des risques de ces mesures lors du calcul de leurs exigences de fonds propres. Le Comité rappelle l'importance des cadres comptables pour les pertes de crédit attendues (ECL) en tant que mesure prospective des pertes sur créances et demande aux banques de continuer d'appliquer les cadres comptables. L'IOSCO décide de repousser d'un an l'application des exigences de marges pour les dérivés non compensés. Report de l'application du cadre révisé des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB) d'un an (2022 au lieu de 2021).
	27 mars	Report de l'entrée en application des standards de Bâle III	Entrée en application repoussée au 1^{er} janvier 2023 : <ul style="list-style-type: none"> standards de Bâle III cadre révisé pour les risques de marché obligations de publications du pilier Le régime transitoire applicable à l' <i>output floor</i> est prolongé d'un an jusqu'au 1^{er} janvier 2028 .

INSTITUTION	DATE	DOMAINES CIBLÉS	MESURES
Autorité bancaire européenne (EBA)	2 avril	Moratoires législatifs et non législatifs sur le paiement des crédits	<p>Lignes directrices sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les critères que les moratoires sur le paiement de crédit doivent remplir pour ne pas déclencher la classification en prêt renégocié l'application des mesures prudentielles dans le contexte de ces moratoires sur les paiements la cohérence de ces mesures avec le respect des exigences de fonds propres.
	31 mars	Informations prudentielles et reporting Pilier 3	<p>Déclaration :</p> <ul style="list-style-type: none"> les institutions auront un mois supplémentaire pour soumettre les données relatives au ratio de liquidité et aux plans de résolution. les autorités compétentes sont encouragées à faire preuve de souplesse lors de l'évaluation du respect par les institutions des délais de publication du pilier 3.
	31 mars	Versement des dividendes	Déclaration dans laquelle l'EBA exhorte toutes les banques à s'abstenir de distribuer des dividendes ou de racheter des actions
	25 mars	<ul style="list-style-type: none"> Définition du défaut Mesures de renégociation IFRS9 	Déclaration sur les moratoires sur les paiements des crédits, la définition de défaut, les mesures de renégociations et l'application de la norme IFRS 9.
	12 mars	Test de résistance 2020 et application flexible des mesures prudentielles	Déclaration repoussant le test de résistance à 2021 et appelant les autorités compétentes à faire preuves de flexibilité dans l'application de la réglementation bancaire
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	27 mars	Rapports financiers annuels 2019	Délais supplémentaires pour la publication des rapports financiers annuels 2019
	19 mars	SFTR	Report de la surveillance effective de l'application de certaines dispositions du règlement sur les opérations de financement sur titres
	16 et 17 mars	Ventes à découvert	<ul style="list-style-type: none"> Abaissement du seuil de déclaration des ventes à découvert. La France, la Belgique, l'Italie et l'Espagne interdisent de manière temporaire (24h) la vente à découvert.
Banque européenne d'investissement	17 mars	Soutien aux PME	<p>40 milliards d'euros pour soutenir les PME et appel aux États membres pour qu'ils mettent en place une garantie supplémentaire afin de soutenir les PME et ETI.</p> <p>3 initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> mise en place des systèmes de garantie dédiés aux banques pour mobiliser jusqu'à 20 milliards d'euros de financements lignes de liquidités dédiées aux banques pour assurer un soutien supplémentaire de 10 milliards d'euros en fonds de roulement pour les PME et les entreprises de taille moyenne programmes d'achat de titres adossés à des actifs pour permettre aux banques de transférer le risque sur les portefeuilles de prêts aux PME. Devrait mobiliser 10 milliards d'euros supplémentaires.
Conseil de résolution unique	Mars	Plan de résolution	Attentes du SRB vis-à-vis des banques sur la gouvernance, l'absorption des pertes et la capacité à être recapitalisées, la liquidité et le financement d'une résolution, la continuité opérationnelle, l'accès aux infrastructures de marché et les systèmes d'information.



Rencontre annuelle entre l'ASF et des représentants européens à Bruxelles

UNE STRATÉGIE RÉSOLUMENT EUROPÉENNE



écrit par

*Harmonie Benedetti,
Responsable Communication et Relations Institutionnelles*

L'Association française des Sociétés Financières a réuni son Conseil à Bruxelles le 22 janvier, pour la neuvième année consécutive.

Cet événement a permis aux dirigeants des établissements de crédit spécialisé, membres du Conseil de l'ASF, de dialoguer avec des représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil européens :



Andréa Beltramo, membre du cabinet de Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne.



Anne Blondy Touret, chef du service des Affaires économiques et monétaires, Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne.



Stéphanie Von-Courtin, membre du Parlement européen et vice-présidente de la commission des Affaires économiques et monétaires (ECON).



Martin Merlin, directeur « Banque et Assurance », Direction générale Stabilité financière, services financiers et Union des marchés de capitaux (DG FISMA) de la Commission européenne.



Tommy De Temmerman, chargé de politique « régulation et supervision bancaire » à la Direction générale de la stabilité financière et Union des marchés de capitaux (DG FISMA) de la Commission européenne.



Ward Möhlmann, coordinateur politique pour les services financiers dans la Task-force dédiée au Brexit de la Commission européenne.



Jan Panek, chef d'unité « politique du Consommateur », Direction générale de la Justice et des Consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne.



« Après une année 2019 marquée par le renouvellement des institutions européennes, ces rencontres ont été particulièrement importantes pour échanger sur les nombreux enjeux à venir.

Ces enjeux sont majeurs pour nos métiers de financement spécialisé. Ces échanges sont également l'occasion de faire valoir les spécificités de chacun de nos métiers, qui ont un rôle essentiel dans l'écosystème du financement des PME européennes, ainsi que des ménages »

Jean-Marc Vilon – Président de l'ASF

Ils ont évoqué ensemble les grands sujets européens actuels et à venir :

- la transposition des **accords de Bâle III** qui doit être adaptée au faible profil de risque des métiers de crédit spécialisé ;
- le **respect de l'égalité de concurrence**, particulièrement dans l'ère *post-Brexit* et dans la perspective de l'arrivée des GAFAs, dans le secteur bancaire et financier ;
- la **protection du consommateur européen** ;
- la révision de la **directive sur le crédit à la consommation** ;
- le projet de **lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (EBA)** sur l'octroi de crédits ;
- le rôle des crédits spécialisés dans la « **finance verte** » et la mise en œuvre d'une taxonomie européenne.

L'ASF est très engagée en Europe. En effet, les **professionnels de l'ASF** qui étaient présents à cet événement sont pour la plupart **des acteurs européens de premier plan, implantés sur les différents marchés de l'Union, et occupant pour certains d'entre eux des positions de leader.**

De plus, l'ASF est impliquée dans la **gouvernance de trois fédérations européennes** : elle assure la présidence d'**EUF** pour l'affacturage, la vice-présidence d'**Eurofinas** pour le crédit à la consommation et est membre du comité de direction de **Leaseurope** pour le leasing financier.

3 QUESTIONS À FRANÇOISE PALLE-GUILLABERT DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ASF

LE RÔLE DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1 Que fait l'ASF pour faire face aux préoccupations environnementales croissantes, notamment pour les particuliers ?

Face à l'urgence climatique, il y a eu un fort mouvement en faveur de la transition énergétique qui s'est amorcé dans toute la société. L'ASF a un rôle majeur à jouer parce que les métiers qu'elle représente financent la transition énergétique. Du côté des particuliers, nos adhérents ont fait des offres de financement attractives pour l'acquisition de véhicules plus propres : voitures électriques, voitures hybrides ; ou pour les travaux de rénovation énergétique des logements : pompes à chaleur, travaux d'isolation, panneaux photovoltaïques.

2 Comment veiller au bon accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique ?

L'ASF est attentive à ce que les installations qu'elle finance fonctionnent bien. A cet effet, nous avons diffusé des préconisations pour le financement par crédit affecté des panneaux photovoltaïques des particuliers.

En janvier 2020, l'ASF a signé avec l'ADEME, qui est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la Charte « Engagé pour FAIRE ».

L'objectif de cette charte c'est d'accompagner et d'encourager les particuliers qui se lancent dans des travaux de rénovation énergétique de leur logement.



Cette interview a été filmée. Vous pouvez la retrouver en vidéo sur le site de l'ASF www.asf-france.com et sur les comptes LinkedIn et Twitter de l'ASF.

3 Et pour les entreprises et les collectivités locales ? Quels effets produisent ces différentes initiatives ?

Un autre engagement est porté par les SOFERGIE, les sociétés de financement des économies d'énergie. Elles ont été créées en 1980 et elles financent par crédit-bail, crédit classique ou location ; l'éolien, la biomasse, le photovoltaïque et la gestion des déchets.

Pour les bâtiments industriels, nous avons fait une proposition en partenariat avec la BPI, la Banque Publique d'Investissement, pour un crédit-bail « vert ». L'objectif c'est d'encourager les entreprises à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments industriels avec un crédit-bail assorti d'avantages fiscaux sous conditions. C'est un dispositif que nous avons déjà expérimenté dans le passé et qui fonctionne bien.

Un enjeu majeur

Nos chiffres nous disent que les adhérents de l'ASF financent de plus en plus des projets de transition énergétique, que ce soit auprès des particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

En juillet 2019, nous avons signé aux côtés du ministre Bruno Le Maire la déclaration de la place financière de Paris pour une finance verte et durable et nous avons adhéré à l'association « Finance for Tomorrow ».

Au total, l'ASF est résolument engagée aux côtés de ses adhérents pour financer la transition énergétique qui est un enjeu de société majeur.



L'enquête annuelle de satisfaction de l'ASF, année 2019 : continuité des très bons résultats

L'ASF est certifiée par l'AFNOR depuis plus de 10 ans. L'enquête de satisfaction¹, conduite chaque année, est l'occasion de faire un bilan² des actions menées et des efforts à déployer pour maintenir ou améliorer le service rendu par l'Association. Elle est aussi partie intégrante des engagements qualité pris par l'ASF.

Les très bons résultats obtenus chaque année par l'ASF s'appuient sur la qualité professionnelle des permanents, mais aussi sur l'implication des adhérents, étroitement associés à la gouvernance de l'Association et l'élaboration de sa stratégie.

Le nombre de répondants est en baisse par rapport à 2018 (avec 79 réponses contre 94 en 2018). Les questionnaires ont été envoyés par mail aux membres du Conseil, aux membres des Commissions et aux adhérents qui ont pu saisir leurs réponses en ligne ou par retour de mail. **25% des adhérents ont répondu, ce qui reste un bon taux de retour.** Comme l'année passée, des relances ont été mises en œuvre auprès des membres du Conseil et des Commissions.

L'évolution de l'image de l'ASF Au cours de l'année écoulée, votre image de l'ASF a-t-elle évolué ?

	2018	2019
En mieux	13%	18%
En moins bien	1%	1%
Elle reste bonne	83%	81%
Elle reste « pas très bonne »	3%	0%

Le niveau de satisfaction global des adhérents s'est amélioré puisque **99% des adhérents ont une image positive de l'ASF contre 96% en 2018.**

Par ailleurs, le nombre d'adhérents considérant que l'image de l'ASF a évolué en mieux est plus important cette année : **18% en 2019** pour 13 % en 2018.

¹Selon les termes de l'engagement : "Une enquête de satisfaction est réalisée au moins 1 fois par an. Elle est effectuée soit auprès d'un échantillon représentatif d'adhérents, soit auprès de la totalité des adhérents. L'enquête est menée par le biais d'entretiens face à face, ou par téléphone, par l'utilisation d'un questionnaire auto administré.

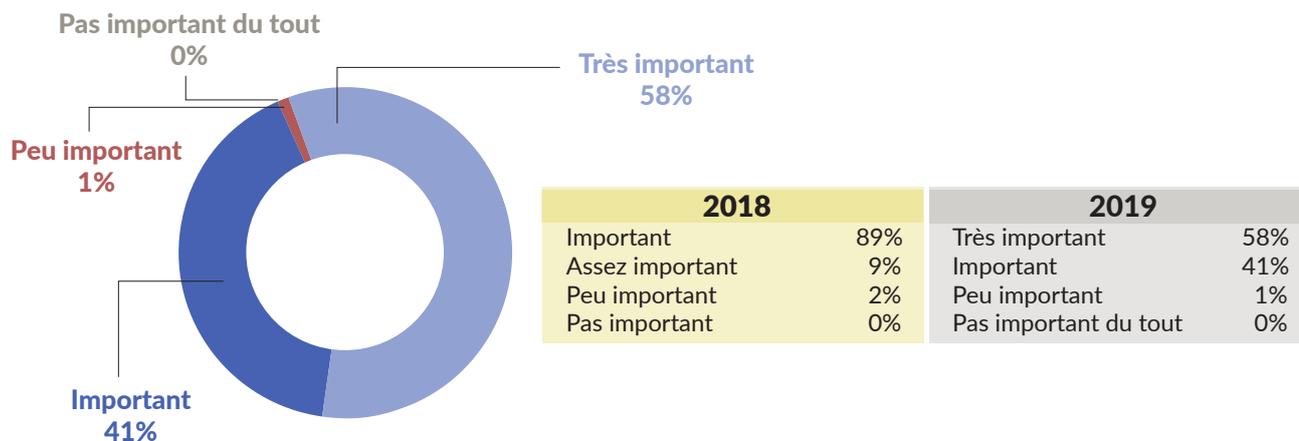
Le champ et la cible de l'enquête de satisfaction sont définis chaque année lors du bilan annuel.

L'exploitation des résultats donne lieu à une analyse des points forts et des points faibles.

L'Organisation Professionnelle définit un pourcentage de satisfaction, au moins pour chaque thème du questionnaire, en deçà duquel un plan d'amélioration est mis en œuvre et suivi."

²Etude établie sur la base d'éléments analysés par Calix.

L'importance de l'ASF à vos yeux



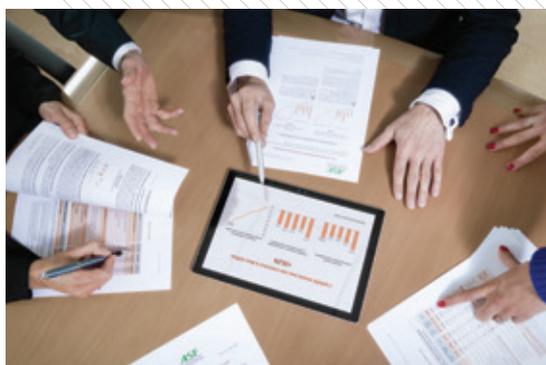
Comme tous les ans, les adhérents confirment que l'ASF joue un rôle « important » : 99% en 2019 contre 98% en 2018. Leur niveau de satisfaction globale sur l'ensemble des thèmes présentés reste d'ailleurs stable à un haut niveau avec 98% d'appréciation positive (96% en 2018).

À noter que cette année l'enquête proposait aux adhérents des degrés d'importance plus nombreux avec notamment les niveaux « **très important** » et « important » à la place de « important » et « assez important » (Cf. tableau de correspondance ci-dessus).

Cette modification a impacté la répartition des réponses et a permis d'affiner et de qualifier ces retours positifs. **Près de 60%** des adhérents considèrent que l'ASF joue un rôle « **très important** ».

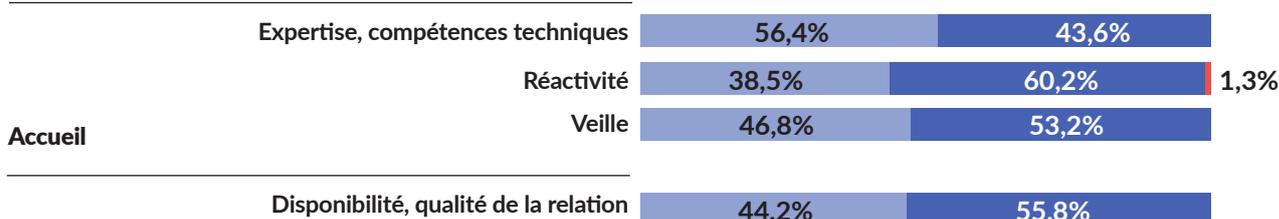
99%

des personnes interrogées estiment que le rôle de l'ASF est important ou très important

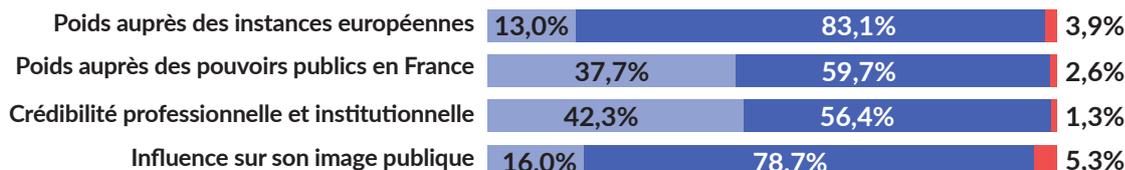


Les plus fortes qualités et les points sensibles

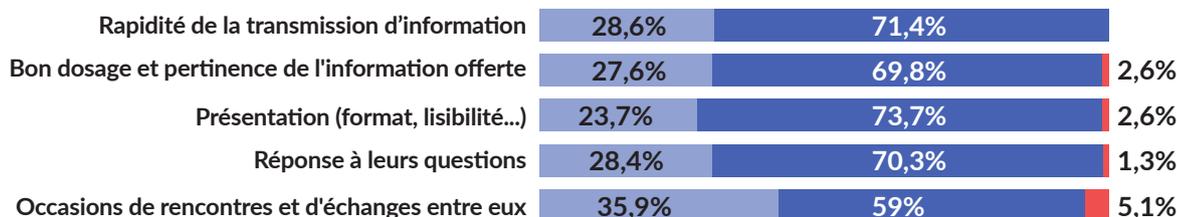
Professionalisme



Défense de la profession



Information des adhérents



Les réactions des adhérents à l'égard de l'ASF sont largement positives. Les réponses "très positives" et "positives", en bleu clair et en bleu sur le graphique, dominent sur tous les points évoqués dans le questionnaire. En outre, les réponses "très négatives" (en rouge) sont peu nombreuses, formulées seulement par une à deux personnes, dont les critiques seront examinées.

Cette année, les 4 thèmes que sont le « **professionnalisme** », « **la défense de la profession** », « **l'information des adhérents** » et « **l'accueil** » sont à un très bon niveau de satisfaction situé entre 96 et 100%, légèrement plus élevé que l'année passée (entre 93 et 98% en 2018).

Point marquant cette année, quatre sujets **satisfont la totalité des répondants (100%)** :

- **expertise, compétences techniques**
- **veille** : +1 point en global et -10 points de « très satisfait »,
- **disponibilité, qualité de la relation**
- **rapidité de la transmission d'information.**

On note également une progression de la satisfaction des adhérents concernant les thèmes suivants :

- le « **réactivité** » avec **98,7% de « satisfaits »**. Progression de **+ 6,7 points** en global ;
- le « **poids auprès des pouvoirs publics en France** ». Avec **97,4% de satisfaction**, cet item reste **stable** par rapport à l'année passée (97%) mais le taux de « **très satisfaits** » progresse de **8 points (38%)**. Cette amélioration reflète le travail accompli par l'ASF auprès des différentes instances dans un contexte législatif et réglementaire très chargé ;
- le « **poids auprès des instances européennes** » avec **96,1% d'adhérents satisfaits**, soit une augmentation globale de **7,1 points** ;
- l'« **influence sur l'image publique de la profession** » reconnue par **94,7% (+7,7 points)**. Il s'agit de l'item ayant le plus progressé après deux années consécutives de baisse. Les efforts engagés depuis 2018 en matière de communication et de présence sur les réseaux sociaux sont à présent reconnus.

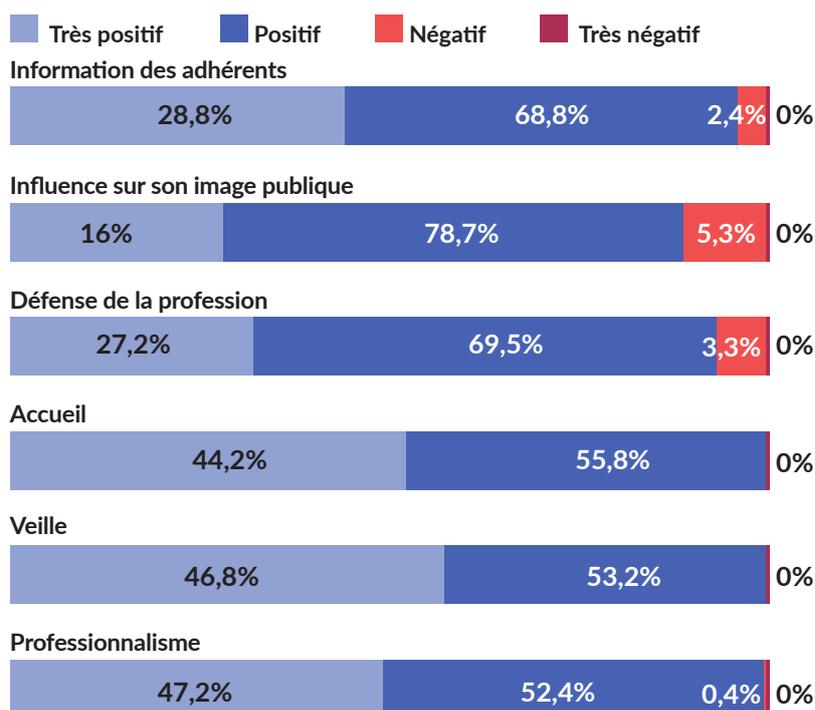
- le « **bon dosage et pertinence de l'information offerte** ». Les deux sujets de cet item étaient évalués séparément les années précédentes. Avec près de **98%**, le **taux de satisfaction** des adhérents pour cet item reste à un très bon niveau (« bon dosage de l'information » : 92% en 2018 et pertinence de l'information : 98% en 2018)
- la « **réponse aux questions des adhérents** » avec **98,7%** de satisfaction soit une progression de **2,7 points** en global.

Il y a lieu de noter que cette amélioration générale des indices de satisfaction globale est à pondérer car elle masque une relative baisse du nombre d'adhérents très satisfaits (en bleu clair), et qui sont regroupés avec ceux qui se disent satisfaits (en bleu).

En revanche, deux sujets sur les 13 évalués connaissent une très légère baisse par rapport à 2018 :

- la « **crédibilité professionnelle et institutionnelle** » avec **98,7% d'adhérents satisfaits** soit une **très légère diminution globale** ;
- les « **occasions de rencontres et d'échanges entre eux** » qui satisfait près de **95%** des répondants contre 96% en 2018.

Avis des adhérents sur les engagements QUALI'OP



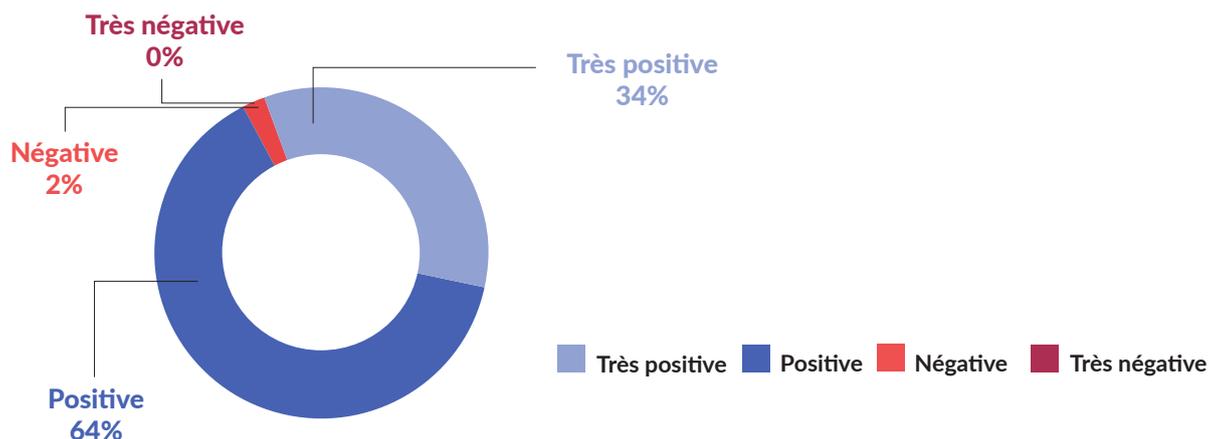
La satisfaction des adhérents est homogène sur l'ensemble des engagements de qualité de l'ASF avec un bon niveau de satisfaction.

Cette année, **tous les items**, déjà à un très bon niveau de satisfaction générale les années passées, **ont progressé en 2019**.

- Les thèmes « **accueil** » et « **veille** » qui étaient déjà élevés en 2018 sont à présent à **100% de satisfaction**.
- Le sujet « **influence sur l'image publique de la profession** » s'améliore nettement et revient au niveau de 2017 avec **94,7% de satisfaction** (+7,7 points).
- Les thèmes « **information des adhérents** », « **défense de la profession** » et « **professionalisme** », augmentent à un **très bon niveau de satisfaction avec respectivement 97,7%, 96,7% et 99,6%** de satisfaction globale. A noter toutefois que « **l'information des adhérents** » connaît une **nette baisse** de son taux de répondants « très satisfaits » avec **-15 points**.

Satisfaction globale

Le tableau de la **satisfaction globale est largement positif pour 98%** des répondants, soit **2 points de plus par rapport à 2018**. Aucun adhérent n'a exprimé cette année une opinion très négative. Toutefois, comme à l'accoutumée, l'ASF s'attachera à rechercher les raisons qui poussent certains adhérents à avoir une opinion négative (en orange sur le schéma ci-dessous : - 2%).



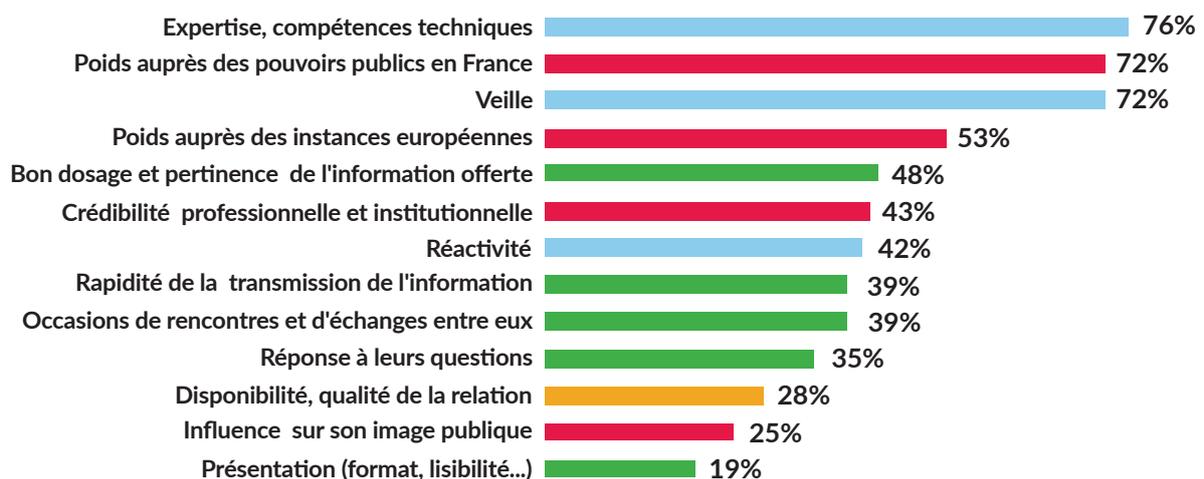


La hiérarchie des préoccupations des adhérents

Interrogés sur les points qu'ils jugeaient les plus importants, les adhérents ont fourni les réponses représentées sur ce graphique :

■ Le rôle de défense de la profession ■ Le professionnalisme ■ L'information des adhérents ■ L'accueil

Importance de chaque item pour les adhérents



De façon générale, **les niveaux d'importance** sont restés stables à un haut niveau par rapport à 2018 avec dans l'ordre :

- le **professionnalisme (en bleu)** avec 2 items sur 3 en tête des critères d'importance. Fait très marquant cette année, le niveau d'importance de ce thème a très fortement augmenté avec + 19 points (63% en 2019 contre 44% en 2017 et 2018). Il s'agit là du niveau d'importance le plus élevé relevé jusqu' à présent.
- le **rôle de défense de la profession (en rouge)** avec 3 items sur 4 en tête des critères d'importance.



En première position se trouve « **l'expertise et les compétences techniques** » avec **76%** (71% en 2018). Malgré la forte satisfaction des adhérents sur ce thème (100%) depuis quelques années, ces derniers le considèrent toujours comme primordial dans la réalisation de la mission de l'ASF, compte tenu de la technicité de leurs métiers.

Le thème sur lequel le rôle de l'ASF est toujours très attendu est celui du **poids auprès des pouvoirs publics en France**. Ce niveau est resté stable à un niveau d'attente ; **72%** des répondants le jugent déterminant. La complexité des sujets et parfois leur dimension politique explique le niveau de préoccupation des adhérents en ce domaine.

Le troisième thème, cette année, est celui de la « **veille** ». Il augmente de 22 points par rapport à 2018 pour atteindre **72%**, soit le même niveau d'importance que celui du « poids auprès des pouvoirs publics en France ». Le Service des Etudes Juridiques constate d'ailleurs une intensification croissante de la veille avec une multiplication des sources. Un nouveau process a été mis en place qui tend à l'enrichissement de la veille à destination des adhérents : lorsqu'un document est jugé pertinent par le service, il est désormais adressé au Service informatique pour qu'il puisse faire l'objet d'un envoi via le bulletin quotidien. La réactivité est primordiale.

En revanche, le « **poids auprès des instances européennes** » **diminue en importance de 4 points par rapport à 2018**. **53% des adhérents** considèrent ce point comme important ; c'est un sujet qui néanmoins reste majeur compte tenu des enjeux européens et du rôle de plus en plus grand des pouvoirs publics européens dans la production du cadre réglementaire et prudentiel.

Dans un second temps (importance inférieure à 50%), les adhérents considèrent également comme important la thématique générale « **information des adhérents** » avec 4 items sur 5 à hauteur d'environ 40% :

- **Bon dosage et pertinence de l'information offerte** avec 48% d'importance est très élevé
- **Rapidité de la transmission de l'information** avec 39% (+5 points)
- **Occasion de rencontres et d'échanges entre eux** avec 39% (-4 points)
- **Réponses à leurs questions** avec 35% (stable depuis 2 ans à ce niveau)

La « **réactivité** », dernier sujet du thème « **professionnalisme** » reste stable à un haut niveau d'importance avec 42%.

Pour compléter l'importance des sujets liés à la défense de la profession, les adhérents considèrent comme important cette année la « **crédibilité professionnelle et institutionnelle** » avec 43% (+10 points), et « **l'influence sur son image publique** » avec 25% (+2 points).

Le dernier sujet dans l'ordre d'importance est la « **présentation (format, lisibilité...) de l'information** ». Il est toutefois, avec 19%, supérieur de 8 points au niveau évalué en 2018.

L'accueil avec ses 2 items (« **disponibilité/accessibilité** » et « **qualité de la relation client/sens de l'accueil** ») est généralement le dernier des sujets en terme d'importance avec habituellement moins de 15%. Cette année, ces 2 items « **accueil** » ont été regroupés et les résultats s'en trouvent impactés. Ainsi le seul item accueil restant « **disponibilité, qualité de la relation** » a été évalué à 28% d'importance. Il donne toutefois toujours autant de satisfaction avec 100% d'adhérents satisfaits.



Les remarques et suggestions

Les adhérents étaient invités, s'ils le souhaitaient, à s'exprimer en toute liberté pour compléter les réponses qu'ils avaient données aux questions posées.

En 2019, parmi les pistes d'améliorations proposées, on trouve des demandes de mise à disposition plus rapide des comptes-rendus de réunions, des délais plus importants pour répondre aux différentes consultations adressées par l'ASF...

Concernant le volet social, afin de préserver une bonne concertation avec la Commission sociale, il est demandé une communication d'information plus développée et anticipée permettant ainsi un travail au sein des sociétés avant les échanges avec les partenaires sociaux.

D'autres commentaires portent sur le souhait d'une **intensification** des **actions de lobbying** auprès des **pouvoirs publics français** mais aussi des **institutions européennes**.

L'ensemble de ces points seront examinés par le Conseil de l'Association.



par

Calix / Françoise Palle Guillabert / mars 2020

Actualité des Commissions

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Réactions face à la crise sanitaire

Les adhérents spécialisés en crédit à la consommation font depuis le début de la crise sanitaire face à de nombreuses demandes de reports de la part de leurs clients alors qu'en parallèle, la fermeture de nombreux commerces partenaires a tari la source de nouveaux financements. Ils sont également très mobilisés, avec le soutien de l'ASF, pour suivre, et si possible adapter, les mesures prises par les pouvoirs publics pour la gestion de la période d'urgence sanitaire.

Rénovation énergétique

Le 9 janvier, les dirigeants de cinq établissements membres de l'ASF et acteurs majeurs du financement de la rénovation énergétique ont signé la Charte « Engagé pour FAIRE » avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi que l'avenant sectoriel « prestataires de services bancaires » dont ils relèvent, en présence des ministres Emmanuelle Wargon et Julien Denormandie. L'ASF a également signé la Charte en tant que fédération professionnelle. La signature a été précédée de fructueux échanges avec les ministres sur les conditions de succès de la rénovation énergétique et son financement (label RGE, bons de commande...).

En parallèle, l'ASF participe aux nombreux groupes de travail mis en place dans différentes instances suite aux actions annoncées par le gouvernement le 12 novembre dernier en matière de rénovation énergétique :

- le groupe de travail interministériel consacré à la lutte contre les pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique,
- le Conseil national de la consommation, mandaté par Agnès Pannier-Runacher, pour lancer une réflexion et une concertation sur l'accompagnement des consommateurs et la sensibilisation des acteurs en matière de rénovation énergétique,
- le CCSF s'est également saisi du sujet. Ses réflexions, en cours de formalisation, pourraient venir enrichir celles du CNC.

Enfin, l'ASF se prépare à mettre en place des indicateurs statistiques sur les financements liés à la rénovation énergétique des logements et les financements de véhicules plus propres afin de répondre à la demande des pouvoirs publics.

Modification de l'arrêté FICP

L'arrêté du 26 octobre 2010 relatif au FICP a été actualisé afin de répondre aux difficultés rencontrées par les établissements prêteurs pour produire la preuve de sa consultation préalablement à l'octroi d'un crédit. Il tient

compte des nouvelles modalités de consultation du fichier, effectives depuis le 16 novembre 2019 et permettant aux établissements de fournir cette preuve.

Proposition de loi Naegelen

La proposition de loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a été adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 30 janvier. Ses principales dispositions portent sur :

- un renforcement de Bloctel, de son évaluation et de son contrôle ;
- l'interdiction de la prospection commerciale par voie téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique, que le consommateur soit ou non inscrit sur Bloctel ;
- une augmentation très sensible des sanctions pécuniaires ;
- la limitation des possibilités de prise de contact téléphonique, pour les consommateurs inscrits sur Bloctel, aux seuls contrats en cours dans certaines conditions ;
- l'amélioration de la lutte contre la fraude aux numéros surtaxés.

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Réactions face à la crise sanitaire

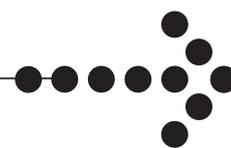
Les crédit-baillleurs se sont mobilisés très rapidement après l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement car ils ont très vite dû faire face à un afflux de demandes de reports de loyers. Les établissements se mettent, en liaison leurs maisons mères, en mesure de répondre à ces demandes, soit de façon automatique pour certains secteurs d'activité, soit au cas par cas. L'ASF reste à leur disposition pour les informer des orientations prises par la profession dans la gestion de cette crise.

Bateaux de plaisance - TVA - Réfaction forfaitaire

La consultation publique lancée par la DLF envisage la suppression de la réfaction forfaitaire de 50% pour les contrats conclus à compter du 30 mars 2020. L'ASF a adressé le 28 février sa réponse à la consultation publique en soulignant les difficultés techniques, les impacts économiques et le risque de distorsion de concurrence à l'encontre des opérateurs établis en France et en demandant, en tout état de cause, un délai d'application d'au moins six mois.

Eu égard au contexte créé par la crise sanitaire actuelle, le BOFIP du 30 mars 2020 acte le retrait des modifications apportées aux conditions de détermination de la part des loyers à prendre en compte dans la base d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le cadre de la location de navires.

Actualité des Commissions



Finance verte - Décret et arrêté « tertiaire » relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale

L'ASF a rencontré le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) en février pour évoquer le cas particulier du crédit-bail sur le transfert des obligations énergétiques vers le crédit-preneur, propriétaire économique de l'actif. En effet, c'est bien au crédit-preneur qu'il revient de procéder aux déclarations des consommations et de prendre l'initiative des travaux utiles pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

Statistiques crédit-bail vert

La rénovation énergétique, le développement durable et la finance verte sont des sujets d'actualité tant nationale qu'euro-péenne sur lesquels l'ASF est de plus en plus mobilisée et sollicitée.

A ce titre, elle s'est notamment associée aux engagements de la place financière de Paris du 2 juillet 2019 en faveur d'une finance verte et durable et a adhéré à *Finance for Tomorrow*.

Pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics, la profession du crédit-bail est en train de définir, pour les activités de crédit-bail mobilier et immobilier et des Sofergie, les données statistiques que l'ASF pourra transmettre à *Finance for Tomorrow*.

Statistiques : enquêtes crédit-bail

Dans le cadre de ses travaux, la Commission du crédit-bail a décidé de confier à l'ASF la réalisation d'une statistique portant sur la « Reconversion des matériels en crédit-bail mobilier ». Le service des études statistiques de l'ASF, chargé de cette enquête annuelle, invitera chaque établissement à servir un questionnaire en ligne portant sur onze catégories de matériels. La première enquête portera sur les données 2018 et 2019. La restitution sera agrégée et anonymisée.

La Commission a également décidé de lancer une enquête similaire sur la « Reconversion des immeubles en crédit-bail immobilier ».

Groupe de travail « Juridique et Gestion CBI »

Les échanges portent sur les lignes directrices conjointes DGT/ACPR sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs¹ instaurées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, qui prévoient notamment pour les crédit-bailleurs des obligations de filtrage des clients (crédit-preneurs) et des fournisseurs, ainsi que sur les réglementations environnementales.

Par ailleurs, le groupe de travail a entamé des réflexions au sujet de la régularisation des arrêtés d'assiette.

Et aussi ...

- Subventions et crédit-bail
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Projet de Charte de bonnes pratiques CNPA / ASF
- Index de référence
- ...

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT IMMOBILIER

Réactions face à la crise sanitaire

Les établissements se préparent à recevoir un nombre croissant de demandes de réaménagements d'échéances de crédit immobilier. L'ASF se mobilise aux côtés de ses adhérents pour les appuyer dans cette période difficile.

Recommandation du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) du 20 décembre 2019

Dans sa recommandation en vue de « prévenir une dynamique excessive de l'endettement des ménages sans pénaliser l'accession à la propriété », le HCSF invite les établissements à faire preuve de prudence en étant particulièrement vigilants quant au suivi de sa recommandation et à l'évolution des pratiques d'octroi. Les critères définis par le HCSF sont les suivants :

- Le taux d'effort à l'octroi des emprunteurs de crédit immobilier ne doit pas excéder 33% ;
- La maturité du crédit à l'octroi ne doit pas excéder 25 ans ;
- Une marge de flexibilité est autorisée :
 - Au maximum 15% de la production trimestrielle de nouveaux crédits peut s'écarter des critères recommandés ;
 - Cette flexibilité doit répondre à un strict souci de proportionnalité et pouvoir être justifiée dans le cadre d'une politique écrite ;
 - Au moins les trois-quarts de cette flexibilité maximale est réservée aux primo-accédants et aux acquéreurs de leur résidence principale ;
 - Pour les crédits octroyés dans le cadre de cette flexibilité, un endettement maximal de 7 années de revenu est préconisé.

Un reporting ad hoc est également institué.

Les professionnels comprennent l'objectif des autorités mais mesurent les limites de l'application de la recommandation. Certains établissements souhaitent notamment que les opérations de regroupement de crédits visées par le Code de la consommation soient exclues du périmètre de la recommandation car il ne s'agit pas de la cible visée par le HCSF.

Rénovation énergétique

L'ASF et ses adhérents ont signé avec l'ADEME le 9 janvier 2020, en présence des ministres (Julien Denormandie et Emmanuelle Wargon) la charte « Engagé pour FAIRE » assortie d'un avenant spécifique au secteur bancaire.

A l'occasion de cette signature, les ministres ont évoqué le problème du taux de l'usure pour les prêts aux copropriétés dont le faible niveau rend difficile le financement de la rénovation énergétique des immeubles. Les propositions de l'ASF sur le sujet, à caractère réglementaire, ont de nouveau été adressées aux Autorités.

¹ Cf. circulaire ASF 19.150 du 23 juillet 2019.

Actualité des Commissions

FICP : interruption de fonctionnement

L'ASF a signalé à la Banque de France les lourdes conséquences pour les établissements et les commerçants de l'incident intervenu dans le fonctionnement du FICP en novembre dernier dû à un trop juste dimensionnement du système informatique. Les Autorités se sont engagées à y remédier.

Et aussi ...

- Travaux relatifs au blanchiment
- Travaux du CCSF
- ...



Pour en savoir plus

Marie-Anne Bousquet-Suhit : 01 53 81 51 70 ma.bousquet@asf-france.com
Petya Nikolova : 01 53 81 51 69 p.nikolova@asf-france.com
Cyril Robin : 01 53 81 51 66 c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Crise sanitaire

L'ASF échange avec les pouvoirs publics sur l'articulation de l'affacturage, 1^{ère} source de financement court terme des entreprises au coude à coude avec le découvert, avec les différents dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir le crédit aux entreprises.

Prudentiel affacturage

Les réponses ASF et EUF à la consultation de la Commission européenne sur Bâle 3 insistent sur la faiblesse du taux de perte en affacturage. Elles demandent de retenir les assurances crédit parmi les modes d'atténuation du risque de crédit et d'assouplir les modalités de mise en œuvre de la définition du défaut. La profession poursuit en outre des réflexions sur AnaCredit.

Reprise par l'ASF de l'enquête affacturage ACPR

En lien avec l'ACPR et le Service de centralisation des risques, la profession poursuit les travaux visant à permettre à l'ASF de reprendre l'étude annuelle sur l'affacturage pilotée par l'ACPR jusqu'en 2015. Un questionnaire destiné à fournir une partie des données nécessaires a ainsi été adressé fin 2019 à la Section Affacturage.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

Le sommet EUF-FCI et l'AG d'EUF prévus fin mars à Rome et la rencontre entre EUF et des députés européens sur

les PME prévue mi-mars à Bruxelles ont été reportés en raison de la crise sanitaire. Le Comité exécutif d'EUF s'est quant à lui réuni plusieurs fois par téléphone en mars, notamment sur la crise et le Brexit (Royaume-Uni devient « *partner* »). Des propositions d'adhésion ont enfin été adressées aux potentiels membres et « *partners* ». La Croatie et la Norvège ont répondu favorablement. La Finlande pourrait aussi être intéressée.



Françoise Palle Guillabert a été réélue à la présidence d'EUF pour un mandat de deux ans aux côtés de deux vice-présidents : l'Italien Fausto Galmarini, président d'ASSIFACT et l'Allemande Magdalena Wessel de l'association allemande d'affacturage.

Affacturage inversé

Bruno Le Maire et Gérard Darmanin ont confié à Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises une mission sur l'affacturage inversé sur donneurs d'ordres (dit « affacturage inversé collaboratif ») auquel la loi PACTE du 22 mai 2019 a donné une base légale. L'ASF est intervenue lors de la réunion de place tenue à Bercy le 8 janvier qui a ouvert un cycle de travaux sur le modèle économique de l'affacturage inversé ainsi que sur les statistiques, auxquels elle participe. Une interview croisée vidéo entre Françoise Palle-Guillabert et Pierre Pelouzet a été produite sur le sujet, qui a aussi fait l'objet d'un échange entre l'ASF et le MEDEF. Cette vidéo a été postée sur les réseaux sociaux.

Communication

Un groupe de travail dédié finalise la mise à jour du livret pédagogique de l'ASF sur l'affacturage.

Rapport 2019 de l'Observatoire des délais de paiement (ODP)

L'ASF a fourni une contribution sur l'affacturage en vue du rapport qui sera publié prochainement.

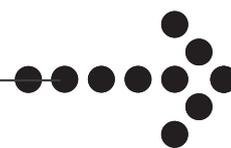
Observatoire du financement des entreprises (OFE)

Le programme arrêté en janvier prévoyait que l'OFE - présidé par le médiateur du crédit, Frédéric Visnovsky - conduise en 2020 des travaux sur l'évolution des capitaux propres des PME/TPE puis une réflexion sur le financement de la transition énergétique.

Experts comptables

L'ASF a échangé avec le président du Comité « Financement » du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Max Peuvrier, qui réalise un document sur l'affacturage à destination des experts-comptables. Par ailleurs plusieurs étudiants experts-comptables ont ces derniers mois sollicité l'ASF sur le traitement de l'affacturage.

Actualité des Commissions



CAUTIONS

Impact de la crise sanitaire sur les sociétés de caution

La Commission Cautions échange sur les moyens de répondre à la crise. D'une façon générale les garants ont tendance à suivre les prêteurs quand ils reportent les échéances. Par ailleurs la Commission a observé que du fait de leur proximité avec les secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent, les garants se trouvent en position d'informer les entreprises sur les solutions publiques proposées.

Consultation de la Commission européenne sur la transposition de l'accord de Bâle 3

L'ASF a adressé, fin décembre, sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur la transposition des accords de Bâle 3 dans la réglementation européenne. Elle a notamment fait mention, en matière de crédit immobilier aux particuliers, de la nécessaire reprise dans CRR/CRD de l'équivalence hypothèque – cautions en défendant le modèle français proportionnant l'emprunt aux revenus (modèle "loan-to-income").

PACTE / Réforme des sûretés

La loi PACTE prévoit la réforme par ordonnance du droit des sûretés.

Lors d'un colloque organisé par l'association Henri Capitant fin 2019 et lors d'échanges avec la Chancellerie début 2020 ont été rappelées des demandes de la profession relatives :

- au nouvel article 2311 du Code civil relatif au recours du garant à l'encontre d'un débiteur défaillant, qui prévoit que le garant a un recours contre le débiteur défaillant tant pour les sommes qu'il a payées que pour les intérêts et les frais, mais que sa créance est réputée née au jour de son engagement. Les professionnels considèrent au contraire que la prescription de l'action du garant doit courir à compter du paiement par le garant des sommes dues par le débiteur défaillant ;
- à la suppression dans certains cas de la possibilité pour le garant personne morale de se retourner contre le débiteur défaillant après la clôture de la liquidation judiciaire de ce dernier. La profession bancaire et financière est opposée à toute tentative de limitation de la possibilité pour le garant personne morale (filiale de banque notamment) de se retourner contre le débiteur défaillant après la clôture de la liquidation judiciaire de ce dernier.

Il convient en effet d'éviter toute approche différenciée de la question selon la structure capitalistique du garant (filiale bancaire ou non), et ce au nom du principe de l'autonomie des personnes morales.

La concertation se poursuit.

Garanties financières à la charge des armateurs

Le CCLRF de décembre 2019 a examiné un projet d'ordonnance transposant la directive du 23 janvier 2018

portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la communauté européenne et la Fédération européenne des travailleurs des transports. Ce texte introduit dans le Code des transports des **obligations de garantie financière à la charge de l'armateur** (hors bateaux de pêche).

La profession a relevé **l'intérêt que peuvent présenter ces nouvelles garanties financières, à condition toutefois que leurs montants d'exposition soient bien définis.**

Garantie de l'Etat - Secteur de la construction navale

Le CCLRF a lancé en novembre 2019 une consultation écrite sur un projet de décret fusionnant :

- le comité d'engagement de la garantie de l'État accordée aux préfinancements et cautionnements délivrés pour la construction de navires civils,
- avec la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur.

Il vise, dans le cadre de l'initiative CAP 2022 (programme de transformation de l'action publique), à réduire le nombre de commissions consultatives. Ce texte ne remet donc pas en cause la couverture par l'Etat (à hauteur de 80%) des engagements accordés notamment par les établissements de crédit et les sociétés de financement. La fusion a été approuvée.

Groupe de travail Blanchiment caution

Une réunion s'est tenue au mois de janvier, au cours de laquelle il a été décidé de désigner des représentants des cautions dans le groupe de travail transverse de l'ASF dédié à la lutte contre le blanchiment pour y plaider pour une application de la réglementation tenant compte des spécificités du métier (délivrance de cautions à des établissements déjà soumis à la réglementation sur la lutte contre le blanchiment, ...).

Pour autant, il n'a pas semblé envisageable de demander une application allégée de la réglementation.

Formation

La Commission a souligné qu'il serait intéressant de se voir proposer une formation synthétisant les évolutions réglementaires annuelles, qui donnerait un point à date de l'état et des échéances de mise en œuvre des nouvelles réglementations. L'ASFFOR a été saisie de cette demande.

Lutte contre les organismes délivrant des cautions sans agrément / affaire Houdayer

L'avocat de l'ASF avait demandé si dans une des affaires pendantes concernant la délivrance de cautions par des sociétés sans agrément l'Association souhaitait être représentée lors de l'audience d'appel.

Depuis la réponse positive donnée, l'ASF a reçu une citation à comparaître, en date du 2 mars, à une audience de la Cour suite à l'appel interjeté par un des prévenus. L'ASF a été représentée par son avocat.

Actualité des Commissions

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Crise sanitaire

La Commission PSI s'est réunie le 1^{er} avril, par conférence téléphonique, pour échanger sur l'impact de la crise sanitaire actuelle sur l'activité. Les participants s'accordent à dire que tout au long de cette période, l'accompagnement de leurs clients sera plus que jamais au cœur de leur métier. Ainsi, chaque établissement s'est adapté et a mis en place une série de mesures permettant d'assurer la continuité de son activité tout en maintenant les contacts réguliers avec les clients.

Finance durable

En mars 2018 la Commission européenne a publié son plan d'action sur la finance durable et plusieurs initiatives ont été lancées depuis. Le 24 octobre dernier ont été publiés le règlement en matière de publication (« Disclosure ») et celui sur les indices bas carbone.

Les travaux ont par la suite porté sur un **règlement « Taxonomie »** visant à définir une classification des activités durables. L'**accord provisoire** trouvé entre les institutions européennes le 5 décembre 2019, a été légèrement modifié puis **validé en trilogue** le 16 décembre. Devrait suivre l'examen par le Parlement (session plénière) et l'ECOFIN.

L'objet du règlement est de déterminer les **activités « durables sur le plan environnemental »**². Cette qualification implique notamment de contribuer de façon significative à au moins 1 des **6 objectifs suivants** : 1/ Atténuation du changement climatique, 2/ Adaptation au changement climatique, 3/ Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, 4/ Transition vers une économie circulaire, 5/ Prévention et contrôle de la pollution, 6/ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Elle requiert aussi de ne pas « causer de préjudice significatif » à un autre objectif environnemental et de respecter des normes sociales minimales.

Les classifications seront établies par la Commission européenne à travers des **actes délégués précisant les critères techniques de chaque objectif** qui s'échelonneront entre fin 2021 et fin 2022.

Le 23 mars 2020, la Commission européenne a lancé une consultation sur sa feuille de route relative à l'élaboration d'un **règlement délégué établissant la taxonomie pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique**.

² 3 catégories d'activités : les activités vertes, les activités de « transition » pour lesquelles n'existent pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et activités « habilitantes » (« *enabling activities* ») qui aident au développement d'autres activités à faible émission de carbone, sans nuire aux objectifs environnementaux à long terme.

Finance verte : audition du président de l'ASF à l'Assemblée nationale le 7 février 2020

Au cours de cette audition organisée par A. Holroyd, député des Français de l'étranger, il a été souligné que l'accès aux produits d'épargne et aux services d'investissement a été rendu plus coûteux par les dispositifs MIF et PRIIPS (gouvernance produit, questionnaires clients, recherche), tant pour les prestataires de services d'investissement que pour les épargnants/investisseurs. Leur révision à l'agenda européen irait dans le sens d'une meilleure lisibilité des produits d'investissement disponibles, y compris ceux labellisés « verts ou durables ».

D'autre part, il a été rappelé que l'ASF suit attentivement les travaux de la Commission européenne sur la classification des actifs « verts ». Un cadre clair sur la catégorisation de ces actifs doit être établi, afin que la place de Paris ne soit pas en distorsion de concurrence par rapport à ses homologues.

Dépositaire des organismes de titrisation

L'ordonnance du 4 octobre 2017 (complétée par le décret d'application du 19 novembre 2018) a mis fin au régime de co-fondation des organismes de titrisation (i.e. par un couple SGP/dépositaire d'OT). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Mais les textes du règlement général de l'AMF visant à compléter les dispositions du décret d'application n'ont pas été publiés en temps utile et l'ASF a adressé un mail à ses interlocuteurs de l'AMF afin d'obtenir une tolérance de la part de l'Autorité dans l'application du nouveau régime.

Révision du règlement PRIIPS (produits d'investissement et d'assurance packagés)

Le 21 janvier 2020, à la demande de la DGT (Direction générale du Trésor) le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), auquel participe l'ASF a publié une recommandation sur la révision du règlement PRIIPS. Le Comité a ainsi constaté qu'au stade actuel, la mise en œuvre de ce règlement n'a pas permis de répondre aux attentes de comparabilité des différents produits financiers, de leurs performances réelles et de leurs coûts totaux. Le CCSF propose que soient apportées au règlement, dès cette année, les modifications suivantes :

- **Intégration des informations relatives aux performances passées, nettes de frais, avec un historique sur les dix dernières années ;**
- **Suppression des différents scénarios de performances (approche narrative) ;**
- **Affichage détaillé des coûts, calculé en TCR³ (Total Cost Ratio) et non en RIY (Reduction in Yield⁴)**

Les modifications proposées dans la recommandation du CCSF ont un impact législatif et réglementaire.

³ TCR : mode de calcul qui intègre aussi bien les frais ponctuels et les frais récurrents que les frais conditionnés

⁴ RIY : c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus

Actualité des Commissions

Recherche : plan d'action AMF et rapport Eli-Namer – Giami sur la recherche

Le dispositif MIF 2 réorganise le marché de la recherche. Or la nouvelle réglementation soulève de graves difficultés affectant notamment les PME-ETI pour lesquelles l'analyse financière est en recul.

Il ressort du rapport « Recherche après MIF 2 » trois séries de recommandations :

- **Renforcer l'offre de recherche**, en bâtissant une nouvelle économie de la recherche et en créant une place de recherche virtuelle ;
- **Accompagner le développement de l'analyse sponsorisée** (c'est-à-dire payée par l'émetteur). Le rapport préconise de mettre en place une charte de l'analyse payée par l'émetteur ;
- **Ajustement du cadre réglementaire actuel** qui passe notamment par davantage de proportionnalité dans les règles encadrant le financement de la recherche.

Fortes de ces recommandations, **l'AMF a arrêté un plan d'actions** qui s'organise autour de six axes : accompagner le développement de l'analyse financée par les émetteurs, assurer le bon fonctionnement du marché de la recherche, adapter un certain nombre de dispositions du cadre actuel, exonérer la recherche indépendante du régime des incitations (*inducements*), instaurer de la proportionnalité dans le régime des incitations, préparer l'émergence d'une recherche ESG.

Plafonnement des frais de PEA

La publication du décret du 5 février 2020 relatif au plafonnement des frais des PEA et PEA-PME, qui entrera en vigueur le 01/07/2020, s'inscrit dans le contexte de l'adoption de la loi PACTE destinée à favoriser la diversification de l'épargne des Français et un meilleur financement des entreprises.

⁵ la feuille de route évoque notamment la question du calibrage des informations à mettre à disposition des investisseurs et de l'optimisation du fonctionnement des marchés financiers, évoquant à cet égard la question de l'impact de la réforme du financement de la recherche financière.

Ce décret introduit un plafonnement des frais des PEA et des PEA-PME au titre de leur ouverture, de leur tenue de compte, des transactions qui y sont opérées ou de leur transfert. Ces plafonds permettront de réduire les frais supportés par les épargnants dans la gestion de leurs plans, notamment pour les petits PEA et PEA-PME et lorsqu'ils sont investis sur des titres non cotés. Le décret prévoit des conditions tarifaires favorables pour les transferts de plans. Les professionnels présents aux CCLRF étaient opposés à cet encadrement des prix.

Consultations Commission européenne : procédure de révision MIF 2

Dans le cadre de la révision de MiFID II/MiFIR, le 17 février 2020, la Commission européenne a lancé deux consultations publiques. La première à la suite de la publication de sa feuille de route⁵, à laquelle l'ASF a répondu en relayant les positions de ses adhérents notamment en matière de recherche financière et gouvernance des produits. La deuxième vise à recueillir les avis des parties prenantes sur : le renforcement de la protection des investisseurs, de la recherche pour les PME, de la transparence et du système de publication consolidé ainsi que plus généralement sur la compétitivité du secteur financier européen.

La Commission européenne a prévu de publier une proposition de révision de MiFID II et MiFIR pour le troisième trimestre 2020.



Pour en savoir plus

Antoine de Chabot :	01 53 81 51 68	a.dechabot@asf-france.com
Ricardo Martins :	01 53 81 51 65	r.martins@asf-france.com
Grégoire Phélip :	01 53 81 51 64	g.phelip@asf-france.com

STAGES A DISTANCE PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

2^{ème} TRIMESTRE 2020

Notre offre d'avril à juin parmi une soixantaine de formations disponibles à distance

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES				
	DDA « Directive sur la Distribution d'Assurance » (9h)	Elearning	160 € HT	Distributeurs de produits d'assurance et les intermédiaires. Sociétés de financement et établissements de crédit. Socle commun de connaissances Formation annuelle obligatoire
Nouveauté	Savoir gérer l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs (1h30)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Commerciaux, gestionnaires, analystes, Responsables de la conformité, Responsables anti-blanchiment Déclarants TRACFIN André JACQUEMET Gouvernance, Business ethics & Compliance expert
Nouveauté	Directive Crédit Immobilier (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	IOBSP, banques, établissements financiers Dominique Paul DAILLY 35 ans d'expertise en gestion, commercialisation et développement de l'immobilier Immobilier d'entreprise et d'habitation droit de l'urbanisme droit et financement bancaire fiscalité immobilière
OPTIMISATION DES COMPÉTENCES MANAGÉRIALES				
Nouveauté	Maintenir les équipes engagées à distance (2h)	Classe Virtuelle	300 € HT	Dirigeants et Managers Jonathan PIARRAT Psychologue cognitiviste, spécialisé dans l'acquisition des compétences chez l'adulte via les nouvelles technologies
Nouveauté	Accompagner le développement des compétences de son équipe (14h)	Classe Virtuelle	1240 € HT	Dirigeants et Managers Brigitte FERMAUD Consultante et formatrice en management RH, ancienne DRH avec près de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire et financier
COMPÉTENCES TRANSVERSALES				
	Prévenir la fraude dans les établissements de crédit (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Contrôleurs internes, juristes, RH, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualité, auditeurs internes des sociétés financières et établissements spécialisés Nicolas VAN PRAAG Docteur en Sciences Économiques, enseignant à Paris Dauphine et praticien crédit-bail
	Connaissance de l'environnement bancaire (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Nouveaux collaborateurs et jeunes diplômés ayant besoin de connaître les bases de la gestion bancaire Patrick AUTEAU 40 ans d'expérience dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable
ACTUALITÉS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS				
	Enjeux et conditions de réussite de la cartographie des risques opérationnels (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Directeurs de l'audit interne, Responsables de la conformité, Responsables du contrôle permanent, Inspecteurs, Auditeurs, Contrôleurs internes François PIERRY Management des activités bancaires et contrôle permanent
	Fondamentaux contrôle permanent et de maîtrise des risques (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Services financier, comptable et réglementaire des sociétés de financement Jean Lou GALISSI 40 ans d'expérience au sein de l'ACPR

RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Pratique du contrôle interne dans le secteur bancaire (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	Patrick AUTEAU 40 ans d'expérience dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable
--	------------------	-----------	--	---

COMPÉTENCES MÉTIERS

Solutions pour se défaire avant l'échéance normale du contrat, d'un immeuble financé en CBI (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	Cadres confirmés des établissements de crédit-bail immobilier, commerciaux, fiscalistes et juristes de formation	Christian JULHE Consultant et formateur, spécialiste du financement de l'immobilier d'entreprise
Aspects juridique set contentieux du crédit-bail mobilier (CBM) (14h)	Classe Virtuelle	1240 € HT	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier. Exercer au sein d'un EC, SF	Pascal SIGRIST Avocat à la Cour, membre du comité des diligences de l'IFPPC Léonore FREITAS Responsable juridique " Montages et Affaires juridiques"- BPCE Lease

PROCHAINES MATINALES

Réforme de la formation professionnelle	23 juin matin	90 € HT	Un an et demi après la mise en place de la nouvelle réforme de la formation professionnelle, l'Asffor vous propose de venir échanger avec l'Opco Atlas et la Caisse des Dépôts, en particulier pour connaître les nouveautés liées à l'abondement du CPF. Dans un second temps des adhérents de l'ASF partageront leurs témoignages sur la mise en œuvre de la réforme dans leurs établissements.
---	---------------	---------	---



Vos contacts ASFFOR

Jérémy Bontemps : 01 53 81 51 85 j.bontemps@asf-france.com

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 j.soulie@asf-france.com

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

Carnet

NOUVEAU MEMBRE



MEMBRE DE DROIT :

VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS exerce une activité de gestion collective et individuelle pour le compte de tiers et de conseil en investissement.

Gérant : **Gwénola CHAMBON**

Gérant : **Mounir CORM**



IMPORTANT

Dans le sillage des annonces du gouvernement, nous nous organisons pour la mise en place d'un dispositif de continuité de nos services, même à distance, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le standard fonctionne, et dans ces circonstances exceptionnelles, vos interlocuteurs habituels sont joignables directement sur leurs adresses mails et leurs téléphones portables, et bien sûr disponibles à tout moment pour répondre à vos besoins.

**ASF – Continuité de notre service aux adhérents
durant la période confinement**



01 53 81 51 51



asfcontact@asf-france.com



www.asf-france.com

La Lettre de l'ASF n° 184 est tirée à 1600 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Jean-Marc Vilon, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : chuyu2014 -

Peter Allan - siraphol s., X...

Ont également collaboré : Harmonie Benedetti - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal - Jérémy Bontemps-

Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Ndèye Marème Diagne - Louis-Marie Durand Euralia - Frédéric Le Clanche - Ricardo Martins -

Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Julie Soulié - Catherine Surlève - Isabelle Verslycken